

Feuille de travail 5: Qui aide les parents ? (texte à lire)

## ● Qui aide les parents ?

« Il faut tout un village pour élever un enfant », affirme la sagesse africaine. Ce proverbe en dit long. Il n'est en effet pas facile d'élever un enfant. Les parents doutent parfois. Il arrive qu'ils se sentent perdus et ne sachent plus quoi faire. Il est alors important qu'ils demandent de l'aide.

En Suisse, il existe un réseau dense d'organismes de conseil pour les parents d'enfants et d'adolescents. Des personnes qualifiées peuvent les aider à résoudre les problèmes d'éducation qu'ils rencontrent. Ces services sont gratuits quand ils sont proposés par les communes ou les cantons.

Les institutions privées demandent souvent une participation aux frais. Quand les parents ne parlent pas bien français, il est parfois possible que l'organisme de conseil fasse intervenir un(e) interprète. Les personnes qui travaillent dans ces services de consultation sont liées par le secret professionnel. Dans les grandes villes, il existe des organismes spécialisés pour les migrants. Parfois, le / la pédiatre peut également apporter son aide et donner des conseils. Les médecins connaissent les adresses de ces services de consultation.

Pour les parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans, il existe des services de conseil aux parents. Ils répondent aux questions concernant l'alimentation, les soins, le développement et l'éducation des enfants.

- Mon bébé pleure trop. N'ai-je pas suffisamment de lait ? Comment puis-je le calmer ?
- Notre fille nous rejoint souvent la nuit dans notre lit. Que devons-nous faire ?
- Je cherche à rencontrer d'autres mères et pères. Quelles structures peuvent nous aider ?\*

Ce sont des questions fréquemment posées dans ces centres de conseil aux parents. Les conseillères sont la plupart du temps des infirmières avec une formation complémentaire. Elles apportent leur aide par téléphone, lors d'un rendez-vous dans la structure voire à l'occasion d'un déplacement auprès des familles. Vous trouverez les horaires d'ouverture des centres de consultation parents-enfants de chaque commune / région sur le site → [www.muetterberatung.ch](http://www.muetterberatung.ch).

Si votre enfant va au jardin d'enfants ou à l'école, vous pouvez demander des conseils à son éducateur / éducatrice ou à son enseignant(e).

\*Source: Services sociaux Zurich et L'Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE)  
Une version française de ce paragraphe est en cours d'élaboration

Si nécessaire, ce / cette dernière peut demander l'aide d'un spécialiste (par exemple, un(e) psychologue scolaire ou un(e) conseiller(e) d'éducation).

Quand les enfants sont plus grands, il existe des organismes de conseil familial. La plupart du temps, ce sont les communes qui proposent ces services gratuitement. C'est pourquoi il est recommandé de s'y rendre en cas de besoin.

Il existe également des services de consultation privés, mais qui sont généralement payants. Il arrive que la sécurité sociale prenne en charge une partie des coûts. Mais les parents doivent régler au préalable toute la somme avant de se faire rembourser.

Voici quelques exemples de problèmes qui peuvent être abordés lors de tels entretiens :

- Mon enfant n'obéit pas et ne respecte pas les règles.
- Mon fils dépense tous les mois beaucoup d'argent pour son téléphone. Chaque mois, nous nous disputons à ce sujet.
- Ma fille a volé du maquillage avec ses amies au supermarché.
- Mon fils fume des joints.